

L'ONU, donner vie à ses principes

Nils Andersson

L'impuissance de l'Organisation des Nations unies de remplir sa fonction première au titre du chapitre 1 de la Charte des Nations unies, « maintenir la paix et la sécurité internationales », se constate de façon criante. Son âge, quatre-vingts ans, n'en est pas la cause, la situation d'aujourd'hui est inscrite dans les fondements de l'institution, le ver est dans le fruit ; pour l'entendre, un rappel factuel des événements depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale est utile.

La mise en place des rouages du Machin

L'ONU est née le 14 août 1941 – moins de deux mois après le début de l'opération Barbarossa contre l'Union soviétique et cinq mois avant Pearl Harbor et l'entrée en guerre des États-Unis – de conciliabules entre Roosevelt et Churchill qui signent *La Charte de l'Atlantique*, document sans valeur juridique, mais où sont inscrits les principes politiques, humanitaires, sociaux et pacifistes de l'organisation à venir.

Les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Union soviétique et, à la demande des États-Unis, la Chine, signent, le 1^{er} janvier 1942, la *Déclaration des Nations unies*, dans laquelle ils « reconnaissent la nécessité d'établir aussitôt que possible, en vue de la paix et de la sécurité internationale, une organisation internationale fondée sur le principe de l'égalité souveraine de tous les États pacifiques est ouverte à tous les États, grands et petits. » Le document est paraphé par huit gouvernements européens en exil, cinq dominions britanniques et neuf États d'Amérique centrale. La France libre n'étant pas encore reconnue comme un gouvernement légitime, n'a pas été

invitée à le signer. Elle apposera sa signature, avec vingt-et-un autres États, en octobre 1944, lors de la troisième conférence de Moscou.

En juillet 1944, la guerre est encore en cours, les États-Unis prennent l'initiative d'organiser la conférence de Bretton Woods à laquelle quarante-quatre pays participent. L'argument est la relance des échanges internationaux et la reconstruction des pays ravagés, l'objectif est d'assurer la stabilité du système monétaire capitaliste, hantise des milieux financiers et économiques depuis la crise de 1929. Sauf que, décider la convertibilité or du dollar, la libéralisation des échanges et des mouvements de capitaux et le refus du « Bancor » comme monnaie internationale¹, c'est assurer la domination économique, financière et commerciale des États-Unis. Il est aussi décidé à Bretton Woods de créer le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, deux piliers institutionnels de l'économie de marché libérale. L'Union soviétique qui participe aux travaux préparatoires ne ratifiera pas les accords. Établir une institution économique, financière et commerciale avant celle politique, est un accroc majeur dans les relations entre Alliés, profilant la guerre froide.

D'août à octobre 1944 se tient la conférence de Dumbarton Oaks, qui réunit les « *four Policemen* », selon la formule de Roosevelt (États-Unis, Royaume-Uni, Union soviétique et Chine) lors de

¹ Le Bancor était une proposition de Keynes, négociateur du Royaume-Uni à Bretton Woods, qui fut refusée au profit du plan de White, négociateur des États-Unis.

laquelle, partant du constat de l'échec de la Société des nations (SDN), ils adoptent les *Propositions pour la création d'une organisation internationale générale*. Les *Propositions* affirment l'égalité souveraine de tous les États, précisent le processus d'intervention en cas de menaces contre la paix, rappellent la non-ingérence sur les questions qui relèvent de la compétence nationale et décident des structures de l'institution qui comprendra une Assemblée générale, un Conseil de sécurité, une Cour internationale de justice, un Secrétariat, des organismes subsidiaires et un Comité d'état-major « chargé de conseiller et d'assister le Conseil de sécurité pour tout ce qui concerne les moyens d'ordre militaire. » Comité qui se réunit chaque mois depuis 1945, sans avoir jamais pris une seule décision !

Concernant le Conseil de sécurité, les parties se sont accordées sur l'attribution de sièges permanents aux États-Unis, au Royaume-Uni, à l'Union soviétique, à la Chine et « en temps voulu, à la France. » Sièges qui lui sera reconnu le 23 octobre 1944. « La question de la procédure de vote au Conseil de sécurité reste à l'étude. » C'est lors de la Conférence de Yalta qu'est prise la décision par Roosevelt, Churchill et Staline de doter les membres permanents du Conseil de sécurité d'un droit de veto.

La Conférence de San Francisco est convoquée, tous les États ayant déclaré la guerre aux puissances de l'Axe y sont invités. La France se voit reconnue comme puissance invitante, mais n'ayant pas été conviée lors des conférences préparatoires et ses amendements au document de Dumbarton Oaks n'ayant pas été pris en compte, de Gaulle décline la proposition.

Le 25 avril 1945, cinquante délégations sont présentes à San Francisco. Les débats

sur l'organisation et le fonctionnement de l'institution seront souvent âpres. L'attribution d'un droit de veto, notamment, est source de controverses. Des délégations critiquent une clause qui enfreint le Préambule de la Charte dans lequel il est affirmé : « L'égalité des nations, grandes et petites. » Les « *four Policemen* » publient alors une déclaration sans équivoque : « Étant donné les responsabilités primordiales des membres permanents, on ne peut pas s'attendre, dans l'état actuel des conditions du monde, à ce qu'ils assument l'obligation d'agir dans un domaine aussi grave que le maintien de la paix et de la sécurité, en exécution d'une décision à laquelle ils n'ont pas donné leur adhésion. » Dérogeant à l'affirmation de l'égalité entre les nations, les Puissances s'arrogent un droit d'exemption des décisions du Conseil de sécurité et l'impunité des politiques qu'ils adopteront.

Les pouvoirs accordés à l'Assemblée générale furent aussi le sujet d'intenses débats. Si l'Assemblée générale a compétence à étudier et à délibérer sur toutes questions ou affaires rentrant dans le cadre de la Charte, elle ne peut émettre que des recommandations au Conseil de sécurité et ne dispose d'aucun moyen de contrainte (Articles 10 à 14 de la Charte)². La prééminence des membres permanents du Conseil de sécurité est dès lors absolue.

Autre controverse, celle concernant le Secrétaire général : plusieurs États s'opposent à ce que les membres permanents du Conseil de sécurité puissent faire usage de leur droit de veto contre un

² La résolution 377 (V), adoptée en 1950 donnant à l'Assemblée générale pour contourner les vetos du Conseil de sécurité de s'autosaisir d'une question, se limite toujours à un droit de recommandation sans contrainte.

candidat, les Cinq Grands l'imposent. Dernière embûche à leurs pleins pouvoirs, les attributions du Secrétaire général. Si des délégations souhaitaient qu'il soit doté de pouvoirs politiques et ait le rôle d'un homme d'État, l'article 99 de la Charte est explicite, ses attributions se limitent au droit « d'attirer l'attention du Conseil de sécurité sur toute affaire qui, à son avis, pourrait mettre en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationale. » L'usage du conditionnel : « pourrait mettre en danger » et la formulation « à son avis », soulignent combien, dès la fondation de l'ONU, la fonction de Secrétaire général ne pouvait être, pour les grandes puissances, une fonction de décision. Il n'est que le plus haut des fonctionnaires.

Les Cinq grands ayant imposé leur droit régalien sur la désignation du Secrétaire général, le Département d'État états-unien fait connaître son avis sur sa nomination : Si « Ce devrait être un homme dont le prestige et la compétence soient reconnus dans le domaine de la diplomatie et de l'expérience des affaires étrangères », il est précisé qu'il « ne serait pas désirable que le candidat soit originaire d'Union soviétique ou de France. » Les délégations présentes à San Francisco sont parvenues dans les débats à élargir cette impossibilité aux Cinq Grands. Inscrite dans le moment historique dans lequel elle est née, ce sont les règles et les pratiques qui fondent l'ONU, la Charte proclame, les Cinq décident.

Que les abominations de la guerre et la confrontation idéologique entre les Alliés, expliquent les règles imposées, les compromis passés et la part d'improvisation dans la mise en place du système onusien, cela n'en oblige pas moins à faire le constat que le document fondateur que constitue la Charte de

Nations unies et son Préambule, texte porteur des aspirations des peuples au « plus jamais ça ! » et à un autre monde, est devenu, dans sa concrétisation, un instrument de la *realpolitik* qui va imprimer son cours.

Comment en est-on arrivé là ?

Si des institutions du système onusien ont rempli leurs missions dans des situations de crise, à l'exemple du Haut-Commissariat aux Réfugiés, de l'Organisation mondiale de la santé, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, du Bureau des Nations unies pour la coordination des affaires humanitaire..., l'ONU a fait montre d'une impuissance grandissante dans sa mission première : maintenir la paix et la sécurité internationales. Un survol du rôle et des impasses des successifs Secrétaires généraux de l'Organisation de Nations unies éclaire cette réalité.

Le premier Secrétaire général, Trygve Lie, candidat de consensus, avait été ministre des Affaires étrangères dans le gouvernement norvégien en exil à Londres. Des documents montrent le peu d'attention accordé à la fonction : quinze jours avant la date de sa nomination, aucun nom n'émergeait. Trygve Lie avait été proposé par l'URSS pour la présidence de l'Assemblée générale de l'ONU, fonction à laquelle Paul-Henri Spaak, le futur Secrétaire général de l'OTAN a été élu. Non retenu au poste de Président de l'Assemblée générale, Trygve Lie est élu au poste de Secrétaire général.

Sa contribution fut importante dans la phase difficile et délicate de l'organisation et de la structuration de l'institution. Dans son action pour la Paix, il est confronté à la guerre entre l'Inde et le Pakistan concernant le Cachemire, mais surtout à la

guerre de Corée, première confrontation ouverte de la guerre froide lors de laquelle plana la menace d'une guerre atomique. En 1952, pris dans les serres de la guerre froide, Trygve Lie, boycotté par l'Union soviétique depuis l'intervention des troupes de l'ONU en Corée et accusé par les États-Unis maccarthystes d'être un agent soviétique, puisque favorable à l'admission de la Chine populaire, Trygve Lie, qui de plus entretient des rapports difficiles avec la France et la Grande-Bretagne alignées sur Washington, démissionne.

La même impréparation se constate dans la recherche d'un nouveau Secrétaire général, il faudra plus de quatre mois pour lui trouver un successeur. C'est Henri Hoppenot, ambassadeur de France aux Nations unies qui propose le nom de Dag Hammarskjöld, diplomate diligent dans les premières phases du plan Marshall. Lors de la passation de pouvoir, Trygve Lie le prévient qu'il s'agit du « job le plus impossible du monde. » Dag Hammarskjöld fera montre de pugnacité dans son rôle de Secrétaire général. Il est le premier, en 1960, à user de son droit « d'attirer l'attention du Conseil de sécurité » à propos des événements au Congo, ce dont l'URSS lui tient rigueur sans que ses initiatives soient pour autant appréciées par les États-Unis. Le Congo va être un échec majeur de l'ONU dans son action pour la paix et la décolonisation, en favorisant le démantèlement du pays et en couvrant l'exécution de Patrice Lumumba. Il allait s'ensuivre, jusqu'à aujourd'hui, une succession de conflits et d'abominations.

Lumumba assassiné par des mains noires et des balles blanches, Dag Hammarskjöld se rend au Katanga y rencontrer Moïse Tshombé pour exiger qu'il applique la résolution 161 du Conseil de sécurité qui

demande le désarmement des forces katangaises et la cessation des opérations militaires. Son avion disparaît le 19 septembre 1961. Alors qu'il s'agit du Secrétaire général de l'ONU et que l'accident s'est produit dans sa phase d'atterrissage, au-dessus de la Rhodésie, à 15 km de l'aéroport, le corps diplomatique qui l'attend s'en retourne et les opérations de secours ne sont engagées que 10 à 12 heures après la chute de l'avion ; il n'y a pas de survivants...

La succession de Dag Hammarskjöld fait apparaître un processus d'institutionnalisation de l'ONU. Les trois Secrétaires généraux qui vont lui succéder : Sithu U Thant, Kurt Waldheim et Javier Perez de Cuellar sont tous, lors de leur nomination, représentants permanents de leur pays à l'ONU : depuis 4 ans pour U Thant, 16 ans pour Waldheim et 11 ans pour de Cuellar. Ils appartiennent au sérail. U Thant sera très ferme contre la sécession katangaise et dénoncera à de nombreuses reprises, les bombardements avec le recours au napalm des États-Unis lors de la guerre du Vietnam, mais, impuissant dans sa recherche d'une solution pacifique, il renonce à un second mandat ; c'est à la demande insistante du Conseil de sécurité qu'il accepte de remplir un second mandat aussi entravé que le premier.

Kurt Waldheim est l'exemple infamant du peu de considération accordée au choix du Secrétaire général. Certes il n'est pas accusé de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité, ce n'en reste pas moins une tache dans l'histoire des Nations unies qu'un officier de la Wehrmacht, ayant combattu les troupes alliées, accède au poste de Secrétaire général de l'ONU. Le plus accablant : le scandale est « révélé » quand Kurt Waldheim candidate à la présidence de la République autrichienne amenant au constat que ce qui était

intolérable à la tête de l'État autrichien l'avait été au poste de Secrétaire général de la plus importante organisation universelle, entachant ainsi gravement son autorité politique et morale. Le silence et la complicité des membres permanents du Conseil de sécurité, qui ne pouvaient ignorer le passé de Kurt Waldheim, portent un ineffaçable discrédit à l'institution et confirment le cynisme régissant le système des relations internationales.

Javier Perez de Cuellar qui lui succède est confronté aux conflits au Salvador, en Angola et à la question palestinienne. Habile diplomate, il est médiateur lors du conflit des Malouines entre le Royaume-Uni et l'Argentine. Dans la situation de guerres civiles que connaît l'Amérique centrale et d'ingérences de la CIA apportant son soutien au Contras, il s'engage fortement dans l'initiative de la Contadora pour la stabilité de la région. Il a aussi joué un rôle positif pour l'accès à l'indépendance de la Namibie et a œuvré, en vain, pour l'application des résolutions de l'ONU sur le Sahara occidental.

Survient la dissolution de l'URSS qui bouleverse l'échiquier mondial. Une ère de paix est annoncée, se sera un temps de guerre lors duquel le rôle de l'ONU en matière de sécurité se verra réduit comme peau de chagrin que ce soit en Irak, au Kosovo, en Afghanistan et en Lybie. En violation de l'article 47 de la Charte, lors de l'intervention après l'invasion du Koweït par l'Irak, les forces de la coalition sont placées sous le contrôle opérationnel des États-Unis. Ce qui amène ce commentateur de Claude Julien dans *Le Monde diplomatique* : « Forts de l'aval du Conseil de sécurité, les États-Unis ont ainsi ignoré les mécanismes juridiques, militaires et diplomatiques qui auraient rehaussé le prestige des Nations unies. Pour avoir, par le Conseil de sécurité,

autorisé une action dont elle n'a pas eu la maîtrise, l'ONU sort amoindrie de cette crise qui aurait dû renforcer son influence. »³

Quand Boutros Boutros-Ghali est élu, en 1991, au poste de Secrétaire général, il a voulu un retour aux principes de la Charte avec l'*Agenda pour la paix* et l'*Agenda pour le développement*, en élargissant les prérogatives de l'ONU dans l'après-guerre froide. Au contraire de ses prédécesseurs, il ne peut jouer des contradictions entre l'Est et l'Ouest et entre le Nord et le Sud et les initiatives de Boutros-Ghali sont considérées et présentées comme une volonté de renforcer son rôle de Secrétaire général.

Les intentions hégémoniques occidentales sont de faire de l'OTAN une « ONU de la sécurité. » Quand, en 1995, l'aviation américaine intervient en Bosnie, elle ne le fait pas dans le cadre onusien de la FORPRONU, mais au titre de l'OTAN. Lors de la guerre au Kosovo, ce n'est pas l'ONU, mais l'OTAN, sous commandement américain, qui conduit les opérations. Madeleine Albright, Secrétaire d'État rappelle alors le rôle dévolu à Boutros-Ghali : « Le Secrétaire général peut seulement jouer un rôle d'administrateur. » Fermer le ban. L'opposition des États-Unis à la réélection de Boutros Boutros-Ghali l'amène à démissionner.

Son successeur, Kofi Annan, témoigne de la bureaucratisation de l'institution : il y est entré comme fonctionnaire à l'âge de 24 ans, y travaille depuis 34 ans, il est le premier Secrétaire général de l'ONU à n'avoir d'autres expériences diplomatiques que celle de la maison de verre et de ses

³ Claude Julien, « Une guerre si propre », *Le Monde Diplomatique*, février 1991.

institutions annexes, le parfait « plus haut des fonctionnaires. » Les puissances occidentales s'appuyant sur les concepts du « droit d'ingérence humanitaire », « d'actions préventives » ou de « guerre pour la démocratie » vont lors de leurs interventions militaires délégitimer l'ONU. Au Kosovo, Madeleine Albright à nouveau est des plus claires quand, à la question : « L'OTAN du XXI^e siècle devra-t-elle toujours disposer d'un mandat précis du Conseil de sécurité de l'ONU pour agir ? », elle répond : « Non... Car, dans une telle hypothèse, l'OTAN ne serait plus qu'une simple filiale de l'ONU ! »

En Irak, l'administration Bush violant ouvertement les décisions du Conseil de sécurité engage le 20 mars 2003 les opérations militaires. Depuis 1945, jamais un membre permanent n'avait agi si ouvertement à l'encontre d'une majorité du Conseil de sécurité, des États membres des Nations unies et de l'opinion publique mondiale qui, massivement avait exprimé son refus de cette guerre. Le *néo-con* Richard Perle au lendemain du déclenchement de la guerre d'Irak déclare : « Merci mon Dieu pour la mort de l'ONU. » Le 15 septembre 2004 répondant à la question de savoir s'il jugeait l'entrée en guerre contre l'Irak illégale, Kofi Annan, déclare à la BBC : « J'ai signalé qu'elle n'était pas conforme à la Charte de l'ONU de notre point de vue et qu'elle était donc illégale de ce point de vue », l'Histoire eût pu être différente si Kofi Annan l'avait dit officiellement en 2003.

En Afghanistan, l'intervention de l'ONU a été otanisée, la FIAS (Force internationale de sécurité) est placée en 2003 sous l'autorité de l'OTAN et devient la FIAS-OTAN, son rôle, limité initialement à Kaboul et à ses environs, est élargi en 2006 à tout l'Afghanistan. Exit l'ONU !

En 2011, Ban Ki-moon remplace Kofi Annan. Lors de la guerre de Libye, le « droit d'ingérence humanitaire » discrédité, recours est fait à un nouveau concept, la « responsabilité de protéger. » L'opération libyenne constitue un nouvel acte unilatéraliste des puissances occidentales, mais à la différence de l'Afghanistan et de l'Irak, les États-Unis ne sont pas aux commandes, l'intervention est conduite par une coalition franco-anglaise avec le soutien logistique US et de l'OTAN. Ban Ki-moon déclare être « profondément préoccupé par les informations faisant état d'un nombre inacceptable de pertes civiles dans le conflit en Libye ? », l'ONU reste hors-jeu. Ban Ki-moon est loin de redorer le blason de l'ONU par ses positions ambiguës sur le droit légitime du peuple palestinien à la « résistance sous toutes ses formes » et son terne bilan peut être l'explication de sa réélection à un second mandat.

Dans l'après-guerre froide sur les décombres de l'Irak, de l'Afghanistan, de la Lybie, de la Syrie, du Soudan, du Congo..., António Guterres accède au poste de Secrétaire général. C'est le retour aux guerres interétatiques avec la guerre d'Ukraine et la perpétuation des guerres coloniales avec le génocide palestinien et les droits légitimes des Kurdes et des Saharais qui restent refusés ; António Guterres n'est pas silencieux, il alerte, dénonce, mais sa voix est inaudible.

De cette succession de faits, deux constats des meilleurs connaisseurs de l'institution s'imposent. Le premier, Brian Urquhart et Erskine Childers écrivent dans *Renewing the United Nations System* à propos des Secrétaires généraux élus à la direction de l'ONU : « On pourrait dire qu'il est remarquable, avec de telles méthodes de choix, que les résultats aient été dans l'ensemble, aussi bons qu'ils l'ont été. »

Le second, Hervé Cassan, qui fut directeur aux cabinets de Boutros Boutros-Ghali et de Kofi Annan : « L'ONU est avant tout un miroir. S'y reflète, de façon implacable, le visage de la société des États. Elle est, au sens propre du terme, un instrument » qui, confronté à des situations de guerre, de faim, d'inégalités, de catastrophes écologiques est paralysé par des règles de fonctionnement fixées dans un rapport de force qui n'existe plus. Si les membres permanents du Conseil de sécurité avaient, au sortir de la Seconde Guerre mondiale, la légitimité de la victoire sur le nazisme, il est évident que cela n'a plus sens aujourd'hui. La SDN est morte du « directoire des grandes puissances », faisant prévaloir leurs intérêts étatiques, l'Histoire se répète.

Pour que vivent les principes de l'ONU

2014 est une année charnière marquant la fin de l'après-guerre froide et celle de l'hégémonie occidentale. C'est l'année où, au constat de l'impasse afghane est mis fin à l'intervention (sous couvert de la FIAS) de l'OTAN en Afghanistan, profilant la défaite de Kaboul. C'est l'année où, signifiant l'échec des politiques interventionnistes occidentales contre l'intégrisme salafiste, l'État islamique est proclamé en Irak et en Syrie. L'année où, dans la Libye désagrégée par l'intervention anglo-française, les clans s'affrontent et la mission de l'ONU évacue son personnel. L'année où Washington met fin à sa politique de neutralité sur la souveraineté de la Chine dans la mer de Chine et décide des sanctions contre Pékin. Sur le continent européen, c'est l'année de la guerre du Donbass et de Crimée.

Il en sort un monde bouleversé par le retour annoncé des guerres interétatiques en Ukraine, le génocide des gazaouis au Moyen-Orient, des présages de guerre

mondiale et l'émergence du « Global Sud. » Un monde en rien semblable à celui de 1945. Mais l'ONU reste immuable, est-elle immuable ? L'immuabilité de l'institution est la conséquence d'une soumission des États aux politiques des puissances, d'un manque de vision et de courage des gouvernants et des pouvoirs, du maintien de prérogatives imposées à San Francisco et de la bureaucratisation de l'institution. C'est au sortir de deux guerres mondiales, aux conséquences humaines effroyables, générant de fortes aspirations des peuples à la paix, que la SDN et l'ONU furent fondées. Dans le monde présent, profondément déstabilisé, traversé par des antagonismes historiques, étatiques, économiques, idéologiques, identitaires et religieux, il n'existe pas de volonté commune des États dépositaires des « pleins pouvoirs » que la Charte leur octroie, de remplir les objectifs et les desseins de son Préambule : « Garantir le non-recours à la force des armes, favoriser le progrès économique et social de tous les peuples » et, ce qui n'était pas une préoccupation lors de la fondation de l'ONU, d'assurer la survie de la Terre.

Comment alors affronter les périls dans l'état de désordre du monde, de confusion des idées, de relégation des principes, d'effacement des aspirations à un projet de société commune, de confrontations dans un monde capitaliste porteur de contradictions qui se résolvent par la guerre ? Rappeler les conférences de Westphalie, de Vienne, de Versailles et de San Francisco, c'est comprendre que le monde occidental n'est plus seul autour de la table, qu'il va falloir cogérer le monde avec « the rest ». C'est comprendre que le système des relations internationales qualifié « d'anarchique », puisqu'il ne comporte pas « d'autorité » supérieure, est de fait un système despotique, confisqué par les grandes puissances.

Dans le monde globalisé du XXI^e siècle, où le battement d'aile du papillon est immédiatement ressenti à l'autre bout de la planète, il faut entendre pour désarmer les discours belligérants que le multilatéralisme dans les relations internationales inscrit dans la Charte, est une cause aussi essentielle que l'aspiration des peuples à la démocratie. Ces deux aspirations, les lois et les règles du système capitaliste s'y opposent, *l'America first* de Trump en est l'incarnation. Le défaut de multilatéralisme fonde la contradiction entre le « Global Nord » et le « Global Sud ». Une contradiction politique, économique, financière, ethnique, culturelle et culturelle, avivée dans les populations du Sud par le deux poids deux mesures entre le juste accueil réservé aux réfugiés ukrainiens et l'odieux rejet des émigrés de la Méditerranée qui s'est manifesté dans le moment de l'agression impérialiste de la Russie contre l'Ukraine. Contradiction exacerbée par le génocide palestinien commis par Israël, avec le soutien, la complicité et les silences des États-Unis et de l'Europe, vérifiant pour les jeunes générations du « Sud Global » la nature colonialiste et raciste du monde occidental.

Le « Sud-Global », dans sa multiplicité et ses divergences, n'a pas surgi au XXI^e siècle, il s'inscrit dans le long processus de décolonisation qui s'est manifesté après la Seconde Guerre mondiale à Bandung, dans le cadre des 77 à l'ONU et avec la Tricontinentale⁴. Alors qu'on croyait le tiers-monde sous contrôle, du fait de la répression, des politiques néocoloniales et de la mondialisation économique, il ressurgit avec des moyens économiques, financiers, diplomatiques et militaires,

⁴ Les BRICS sont le mode d'organisation interétatique du « Global Sud » dans les conditions du XXI^e siècle.

incomparablement plus importants, modifiant les rapports de force mondiaux. Là où le Tiers-Monde était dans la seconde moitié du XX^e siècle quémendeur du droit à être indépendant et que soient établis des rapports Nord-Sud plus équitables, le « Global Sud » revendique aujourd'hui d'être acteur de plein droit dans la co-gouvernance du monde. Co-gouvernance régie par le multilatéralisme ou qui ne sera pas.

Tel est le principe dans lequel le système des relations internationales doit s'inscrire pour résoudre l'équation des menaces de guerre que comporte la contradiction entre le « Global Nord » et le « Global Sud » surdéterminée par la contradiction entre la Chine et les États-Unis. Contradiction dans laquelle pour la première fois dans l'Histoire moderne, l'Occident n'est plus la force écrasante, ce qui fait dire à Henri de Castries, président du comité de direction du groupe Bilderberg : « Si l'Occident sous le parapluie des États-Unis conserve pour l'instant l'avantage, une confrontation s'avérerait incertaine... »⁵

L'acte constitutif de l'UNESCO le rappelle : « les guerres commencent dans l'esprit des hommes », mais ce ne sont pas les peuples qui déclarent les guerres impérialistes et coloniales, elles commencent dans l'esprit des « hommes » qui détiennent les pouvoirs d'en décider. Pour s'opposer aux risques d'une guerre dotée de moyens de destruction et de tueries pétrifiants, il n'est, qu'ils appartiennent au « Global Nord » ou au « Global Sud », que l'aspiration des peuples au « plus jamais ça ! » Il faut, pour que cela soit, dénoncer et rompre avec les discours qui font de l'autre un ennemi, il faut se désaliéner des campagnes

⁵ *La fin du monde occidental ?* Revue de la Défense Nationale, n° 838, 2021.

d'endoctrinement va-t-en-guerre des pouvoirs et des médias. Il ne s'agit pas, entre le « Global Sud » et le « Global Nord », d'une opposition entre le bien et le mal. Ni le Nord ni le Sud ne sont porteurs d'un projet émancipateur, l'un comme l'autre est traversé par des contradictions capitalistes et impérialistes porteuses de guerre. Mais, comme au sortir des guerres mondiales, les peuples du Sud et du Nord nourrissent des aspirations communes à la paix. Il est nécessaire que le « non à la guerre », qui réside au fondement de l'ONU, devienne une force, que l'abstraction se matérialise.

Dans un monde « connecté » où l'individu se pense « libre », la paix, cause collective des peuples, reste un slogan. Y a-t-il d'autres voies pour s'opposer aux logiques de guerre que celle d'un multilatéralisme accepté, que celle de l'écoute de l'autre, de la concertation, de l'acceptation de l'hétérogénéité des peuples dont l'Histoire, les cultures, les idéologies, les croyances diffèrent ? Dans un monde où l'Occident n'est plus seul, où une guerre ne serait pas mondiale, mais mondialisée, il faut être lucide sur ce que signifierait un conflit majeur, sur ce que seraient ses conséquences humaines et écologiques. Quel serait le monde au sortir d'une troisième guerre mondiale ? On argue qu'aucune partie n'en prendrait le risque. C'est croire que les décisions humaines sont toujours rationnelles, c'est nier les logiques du capitalisme, c'est croire que l'incident non contrôlé appartiendrait à la fiction.

Quand les passions identitaires gangrènent les esprits, libérant les aversions, la pire des réactions est celle de la forteresse, de la peur de l'autre engendrée par les discours racistes et complotistes de l'effondrement. Faire entrave à ce diabolique engrenage demande, chose la

plus difficile, une mise en cause de nos certitudes, une inversion de nos modes de se penser et de penser les autres. Les autres, comme nous, sont faits de leurs histoires, de leurs langues et de leurs cultures, de leurs mémoires et de leurs religions, de leurs valeurs et de leurs abominations. Le multilatéralisme dans les relations internationales exige des volontés de concertation et de compromis, exige de s'accepter. L'ONU bâillonnée, symbolise ces obligations.

Nils Andersson est ancien éditeur, et il a récemment publié *Le capitalisme c'est la guerre*, Éd.Terrasses, 2020, et *Les guerres annoncées, Le capitalisme c'est la guerre II*, Éd.Terrasses, 2024.